



137954 - L'achat d'objets onéreux relève-t-il du gaspillage?

question

L'achat d'objets coûteux demandés par la soeur ou la mère peut-il être considéré comme un gaspillage, même quand l'acheteur est en mesure de le faire sans peine?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très-haut dit: « ..Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès car Il (Allah) n'aime pas ceux qui commettent des excès. » (Coran,7:31) Selon cheikh as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) «Le gaspillage peut consister, soit à dépasser ce qui est jugé suffisant , à faire preuve de voracité dans la consommation de denrées nuisibles au corps ou à exagérer dans l'usage du luxe et la recherche du plus délicieux en matière alimentaire, soit à passer du licite à l'illicite. » Extrait du Tafsir d'as-Saadi (287).

Le Très-haut dit: « Et donne au proche parent ce qui lui est dû ainsi qu'au pauvre et au voyageur (en détresse) Et ne gaspille ps indument car les gaspilleurs sont les frères des diables. Et le Diable est très ingrat envers son Seigneur. » (Coran,17:26-27). Ibn Kathir (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: « Quand Il a donné l'ordre de dépenser, Il a interdit l'excès pour indiquer qu'il faut tenir le juste milieu comme on le voit dans cet autre verset: « Oui, lorsqu'ils dépensent, ils ne sont ni prodiges ni avares mais se tiennent au juste milieu. » (Coran,25:67) Pour mettre en exergue le caractère répugnant de la prodigalité, Il ajoute: « les gaspilleurs sont les frères des diables » puisqu'ils leur ressemblent.

Pour Ibn Massoud, gaspiller c'est dépenser indument. C'est aussi l'avis d'Ibn Abbas. Selon Moudjahid, si quelqu'un dépensait tout son avoir justement, il ne serait pas un gaspilleur mais la dépense mal placée d'un mudd (l'équivalent du plein du creux de deux mains jointes en céréales)



peut constituer un gaspillage. D'après Qatadah, le gaspillage c'est dépenser dans la désobéissance envers Allah le Très-haut, donc injustement et dans le sens de la corruption. Extrait du *Tafsir* d'Ibn Kathir (5/69)

Cheikh as-Saadi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Le Très-haut dit: « Donne au proche parent son droit en termes de traitement honorable; que cela soit considéré comme un devoir ou un acte recommandé par la Sunna. Le droit en question varie suivant les conditions (d'existence des) proches parents, de la présence ou de l'absence d'un besoin, et selon les circonstances. Donne aussi au pauvre son droit sur la zakat et d'autres (biens) pour le sortir de la pauvreté. Par voyageur, on entend l'étranger coupé de son pays. On dépense au profit de ceux-ci de manière à ne pas porter préjudice au donneur donc sans dépasser ce qui est jugé convenable car le dépassement constituerait un gaspillage interdit par Allah qui nous a appris que les gaspilleurs sont les frères des diables. En effet, le Diable ne fait qu'inciter l'homme au vice car il l'encourage à rester avare et à garder jalousement ses biens. Si l'homme ne lui obéit pas dans ce sens, il l'incite à se livrer au gaspillage et à l'exubérance. Or Allah le Très-haut ne recommande et ne prône que le comportement le plus juste, le plus équitable. C'est dans ce sens qu'Il dit des Pieux Serviteurs du Clément »: lorsqu'ils dépensent, ils ne sont ni prodiges ni avares mais se tiennent au juste milieu. » *Tafsir* d'as-Saadi (456)

Aussi est-il clair qu'Allah le Très-haut a autorisé Ses fidèles serviteurs à jouir de tous les biens qu'Il a mis à leur disposition, notamment les denrées alimentaires et l'habillement. Il leur a recommandé l'entretien de leurs proches parents et la générosité envers les pauvres, comme Il leur a interdit toutes dépenses exubérantes.

La dépense effectuée dans une affaire prohibée relève du pur gaspillage. Celle faite dans un domaine licite ne pourrait souffrir de gaspillage qu'en tenant compte de la situation de son auteur, de son objet et d'autres facteurs pouvant s'interférer dans l'acte du fait de son temps et de son lieu et des possibilités.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes: « Nous entendons (dire) que le gaspillage varie d'une personne à l'autre selon ce dont dispose



chacun; que l'on soit commerçant ou fortuné? »

Voici sa réponse: « C'est vrai. Le gaspillage est relatif car il ne concerne pas l'acte mais l'acteur. Voici un exemple: une femme pauvre réussit à accumuler des bijoux ayant la même valeur que ce qu'en posséderait une femme aisée. La pauvre serait elle gaspilleuse? Nous disons que la femme riche qui se procure tant de bijoux ne commet aucun gaspillage mais quand une femme pauvre se trouve dans la même situation, nous disons qu'elle a versé dans le gaspillage! Même l'attitude envers le manger et le boire varie chez les gens. Certains pauvres se contentent de peu de nourriture alors que d'autres en exigent plus. Par ailleurs, la situation varie quand on reçoit un hôte et se trouve dans l'obligation de lui offrir un repas (sommptueux) que l'on n'a pas l'habitude de consommer. Cela ne serait pas un gaspillage. Aussi importe-t-il de savoir que le gaspillage concerne plus l'acteur que l'acte, compte tenu de la différence des situations chez les gens. » *Liqaa al-baab al-maftouh (34/88).*

Le même cheikh (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: « Gaspiller c'est dépasser les limites. Allah le Très-haut a expliqué clairement dans Son livre qu'Il n'aime pas les gaspilleurs. Puisque nous avons dit que tout dépassement des limites est un gaspillage (nous devons aussi admettre) que celui-ci s'apprécie diversement. Le même acte peut relever du gaspillage pour quelqu'un et n'en constituer pas un pour un autre. Si quelqu'un achète une maison à deux millions de rials et en dépense six cents milles pour la meubler avant de s'acheter une voiture, il ne devient pas pour autant un gaspilleur car ce qu'il a fait est facile pour les grands fortunés. Si tel n'était pas son cas et s'il était issu des gens de revenu moyen ou des pauvres, on le jugerait comme un gaspilleur. C'est le cas de certains pauvres qui cherchent la perfection à travers l'acquisition de châteaux qu'ils meublent exagérément, quitte à s'endetter. Ce qui est une erreur. Aussi existe-t-il trois catégories (de personnages). La première est représentée par l'homme immensément riche. Nous lui dirions: à l'heure actuelle- pas en tout temps- acheter une maison à deux millions de rials pour la meubler à six cents mille rials avant de se procurer une voiture n'est pas un gaspillage. La deuxième catégorie est représentée par gens de revenu moyen. Si l'un d'entre eux menait la même opération, ce serait du gaspillage. La troisième catégorie est représentée par les pauvres. Celui d'entre eux qui se livrerait à une telle opération ferait preuve



d'une débilité d'esprit car comment s'endetter pour se procurer des biens superflus comparés à son état? » *Liqa al-baab al-maftouh* (23/107).

Cela étant, si les demandes de la mère et de la soeur portent sur des biens licites et s'il est possible de les acquérir sans peine et sans remettre en cause une autre dépense prioritaire, il vous est permis de les satisfaire. Considérer la dépense y afférente comme un gaspillage dépend de ce qui est déjà affirmé. S'il est courant qu'un homme dans votre situation matérielle achète de telles choses, vous n'êtes pas censé gaspiller. Vous feriez mieux d'acheter ce qui est demandé quand vous en aurez les moyens, si agir dans ce sens est de nature à renforcer les liens de parenté et adoucir les coeurs ,ou si la non satisfaction des demandes risque d'entraîner la rupture des dits liens ou leur détérioration.

Allah le Très-haut le sait mieux.